



1 rue Jules Ferry  
10510 Maizières la Grand'Rarousse  
03.25.24.54.72  
lesgalopins.maizieres@orange.fr

# Inscription Mercredis 2020 – 2021

Nom du responsable légal : .....

Prénom de l'enfant : .....

septembre 2020					
	Journée		Demi-Journée		
	Avec repas	Sans repas	Matin	Midi	Après midi
2					
9					
16					
23					
30					

Mois :  
Régulé par :  
 Cheque  
 Espèces  
Le / /

Mois :  
Régulé par :  
 Cheque  
 Espèces  
Le / /

octobre 2020					
	Journée		Demi-Journée		
	Avec repas	Sans repas	Matin	Midi	Après midi
7					
14					
<b>Vacances du 17 Octobre au 02 Novembre</b>					

novembre 2020					
	Journée		Demi-Journée		
	Avec repas	Sans repas	Matin	Midi	Après midi
4					
18					
25					

Mois :  
Régulé par :  
 Cheque  
 Espèces  
Le / /

Mois :  
Régulé par :  
 Cheque  
 Espèces  
Le / /

décembre 2020					
	Journée		Demi-Journée		
	Avec repas	Sans repas	Matin	Midi	Après midi
2					
9					
16					
<b>Vacances du 19 Décembre au 04 Janvier</b>					

Toute inscription remise après le dernier jeudi du mois en cours, sera prise en compte en fonction des effectifs.



**Pour les mercredis voir tarifs ci-dessous :**

Soit :                   mercredis en journée                   x ..... € =                   €

Soit :                   mercredis en demi-journée                   x ..... € =                   €



**à régler à l'inscription** par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou la somme précise en espèces.

*Les Tarifs sont affichés à l'accueil de loisirs et vous les trouverez dans le règlement intérieur en Annexe 1 que vous avez signé à l'inscription de l'enfant.*

**Aucun enfant ne pourra être accueilli à la restauration scolaire ou à l'accueil de loisirs  
les mercredis**

**Sans inscription préalablement réglée.**

**Petit rappel du règlement intérieur pour les mercredis :**

Arrivée entre 7h et 9h / 13h15 et 14h.

Départ entre 11h30 et 12h / 16h30 et 18h25.

Aucun remboursement ne pourra s'effectuer sans certificat médical.

Prévoir un sac avec un change, une bouteille d'eau, un goûter et une paire de chausson (cette dernière pourra rester à l'accueil de loisirs).

Toute inscription remise après le dernier jeudi du mois en cours, sera prise en compte en fonction des effectifs.